



Envoyé en préfecture le 13/04/2023  
Reçu en préfecture le 13/04/2023

MINISTÈRE  
DE L'ACTION  
ET DES COMPTES  
PUBLICS

COMMUNE : 235 POYANNE  
ARRONDISSEMENT : 40 DAX  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT SEVER

N° 1259 COM (1)

TAUX  
FDL  
2023

**ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
Taxe foncière bâtie (TFB)	455 933	31,96	92,22	500 100	159 832	34,96	159 832
Taxe foncière non bâties (TFNB)	34 831	48,77	128,17	37 200	18 142	48,77	18 142
Taxe d'habitation (TH)	81 771	12,79	48,10	87 576	11 201	12,79	11 201
Coïssation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	189 175	189 175	189 175
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total soustrait	31,96		
Taxe foncière non bâties (TFNB)		48,77		
Taxe d'habitation (TH)		12,79		
Coïssation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	189,175		

**II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023**

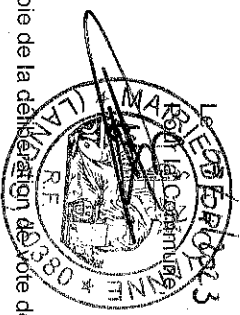
TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0			2 692	0	6 616	7 776	17 084

**III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023**

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
189 175	17 084	206 259

A MONT DE MARSAN  
Le 13 MARS 2023  
Pour la Direction des Finances publiques,  
PASCAL ANOUILLES  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 13 MARS 2023  
Pour la Préfecture,



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la déclaration de vote des taux.

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS  
 COMMUNE : 235 POYANNE  
 ARRONDISSEMENT : 40 DAX  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT SEVER

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	450
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	0
d. Locaux industriels	2 242
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	
<b>Taxe d'habitation :</b>	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour Mayotte	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	26 213
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	6 904
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

a. Hors résid. principales et log. vacants	79 170
b. Logements vacants soumis à la THLV	8 406

3. PRODUITS DES IFR

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques
- h. Installations gazières et autres

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :

a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	1,048648
c. Coefficient correcteur	

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023		Taux des EPCI de 2022		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	13	14	14	15	
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	37,98	95,70	3,48000	3,48000	92,22	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	54,80	137,00	8,83000	8,83000	128,17	
Taxe d'habitation (TH)	22,98	24,15	60,38	12,28000	12,28000	48,10	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :

a. National	
b. Communal	
<b>Taux maximum :</b>	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle :

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 28,90

